

CORRIGÉ

SUJET N° 1 : PHILOSOPHIE

Faire le mal, est-ce le vouloir ?

Au sens large et courant, **le mal** englobe tout ce qui affecte l'homme, le fait souffrir et lui porte préjudice, physiquement ou moralement. Une distinction fondamentale sépare le mal commis et le mal subi. « **Faire le mal** » ne dirige pas l'attention sur le mal subi, enduré par les victimes, provenant d'une nature dévastatrice ou de violences humaines. Le verbe « faire » relève uniquement du mal commis, mettant en jeu l'effectivité visible et l'effectuation active de faits et gestes qui nuisent, dégradent, détruisent. « **Vouloir le mal** » renvoie à l'exercice de la volonté. Celle-ci peut se définir comme la capacité de s'engager dans une direction choisie librement, de façon délibérée et réfléchie (à l'opposé d'un acte réflexe ou impulsif), et de se déterminer à agir avec énergie (avoir une ferme volonté, vouloir vraiment, se montrer volontaire, résolu). Si l'homme possède cette faculté, **il semble bien, à première vue**, que lorsqu'il commet le mal, il n'ait pas simplement à répondre de son action : le mal résiderait aussi, en amont de l'action, dans l'intention qui préside à l'action. Faire le mal, n'est-ce pas forcément le vouloir, puisque rien n'oblige à mal agir, puisqu'au contraire, ce qui est exigé est de se retenir d'agir mal ? En outre il semblerait trop facile, injuste voire insupportable, d'entendre l'auteur d'une exaction se « dédouaner » en dissociant « faire » et « vouloir ». L'adulte qui dirait « je ne l'ai pas fait exprès », tel l'enfant fautif en quête d'indulgence, risque de se voir reprocher ce mode de défense infantile... **Et pourtant**, n'est-ce pas abusif, trop hâtif, de penser que l'action commise, visible, aurait systématiquement pour principe une disposition intérieure mauvaise voire perverse, une volonté du mal ? Nombreux sont les cas où le mal n'a pas été planifié, prémédité, souhaité. S'il peut faire irruption involontairement, il faut alors dissocier l'action des pensées de son auteur. Par ailleurs, même pour les actes volontaires il n'est pas si évident de cerner l'objet exact de la volonté : que veut-on au juste quand on agit mal ? L'homme qui fait une mauvaise action dont il a calculé, préparé le déroulement, manifeste-t-il pour autant de la méchanceté ou de la perversité ? Veut-il le mal comme moyen ou comme finalité ? **La question se pose donc : faire le mal, est-ce le vouloir ?** A la « malveillance » émanant si souvent des humains, dans leurs actions, faut-il vraiment associer la « malveillance » des intentions, des états d'esprit ? Ce sujet, qui invite à réfléchir sur la liberté et l'orientation de la volonté dans l'agir humain, sera traité en trois temps. Nous verrons **d'abord** que faire le mal n'implique pas une volonté mauvaise, peut-être introuvable chez l'homme. **Puis** nous engagerons une autre hypothèse, postulant une véritable capacité à vouloir le mal, liée à la liberté et à la puissance de la volonté qui s'empplit et se grise d'elle-même dans le choix du mal. Enfin nous explorerons une dernière voie qui rattache paradoxalement les formes les plus extrêmes du mal à l'absence ou à l'abdication de la volonté, l'homme devenant alors complice ou acteur passif du mal perpétré.

I – L'homme plus fautif que méchant ? L'apparente impossibilité d'une véritable volonté du mal, orientée vers le mal pour lui-même : faire le mal ne serait pas synonyme de vouloir le mal

1) Le mal commis en toute inconscience, sans préméditation ou sans l'exercice de la volonté d'un sujet pleinement responsable de ses actes

- une volonté impuissante : fatalité tragique du mal dans la représentation ancienne de l'homme soumis à la toute puissance du « fatum » excluant la liberté humaine. Si

le destin fixe d'avance l'enchaînement du cours des événements de toute existence, l'homme n'est pas responsable des actions qu'il commet, quelles qu'elles soient ; il ne fait qu'accomplir son destin funeste lorsqu'il cherche à lui échapper : Œdipe.

- une « innocence » apparemment indéniable et totale : enfants commettant de mauvaises actions sans vouloir faire le mal, sans penser à mal et sans penser mal faire. Dans Les malheurs de Sophie, la Comtesse de Ségur raconte par exemple l'horrible carnage des « petits poissons » (chapitre IV) ; or Sophie peut apparaître irresponsable et être disculpée car elle cherche à jouer, s'occuper et faire un « joli plat ». Elle ne vise pas le mal en préméditant son acte : elle réfléchit peu à la portée de ses actes souvent impulsifs, vivant dans le présent, se laissant porter par les jeux qu'elle imagine. Le vrai responsable n'est-il pas son père, qui lui a offert un couteau ?

- au-delà des enfants, constats empiriques : cas fréquents de torts causés à autrui par irréflexion, maladresse, sans calcul ni intention de nuire ; le mal commis n'est pas un mal voulu, à tel point qu'il faut ici dire que l'homme « fait du mal », plutôt qu'il « fait le mal ».

2) Le mal commis par ignorance : manque de discernement, aveuglement, erreurs de jugement

- une volonté de bien agir parfois source d'effets pervers imprévus : « l'enfer est pavé de bonnes intentions ». Non omniscient, l'homme ne maîtrise pas toutes les conséquences de ses actes ; elles échappent à sa volonté faute d'anticipation, faute de pouvoir mesurer sur le long terme toute la série des effets entraînés par ses actions.

- une volonté foncièrement tournée vers le bien, incapable de viser le mal en lui-même et pour lui-même : thèse socratique du mal involontaire, commis par ignorance du bien. Dans plusieurs œuvres de Platon (Ménon, Gorgias, Protagoras), l'idée que le mal est plus erreur que faute revient sous diverses formules : « nul n'est méchant volontairement », « nul ne fait le mal volontairement », « nul ne veut le mal en connaissance de cause »... Quand l'homme fait le mal, cette action est certes réelle et mauvaise dans sa teneur et ses effets (cause de souffrance), mais selon Socrate elle n'est pas l'effet d'une volonté déterminée à faire le mal, simplement d'une volonté errante, qui fait erreur, se trompe parce qu'ignorante du vrai bien. La volonté serait intrinsèquement, dans sa nature, une puissance d'action tournée vers le bien ; mais le bien visé, objet bon ou perçu comme tel, peut n'être qu'apparent, illusoire.

3) Le mal voulu comme moyen et non comme fin : ni inconscience ni innocence, mais pas de volonté perverse

- mobiles fréquents des crimes et délits : jalousie, colère, cupidité, haine, vengeance, ambition... Le ressort de l'action n'est pas le mal en lui-même, celui-ci étant commis pour arriver à ses fins, se procurer quelque chose, le bien qu'on en tire ou qu'on en attend, véritable objet de la volonté (pouvoir, argent...). Cela s'illustre notamment dans le roman de Dostoïevski, Crime et Châtiment : le meurtre de l'usurière n'est pas voulu pour accomplir le mal mais pensé par Raskolnikov comme une « bonne action », parce qu'il juge la vieille femme foncièrement mauvaise, nuisible, et qu'il escompte utiliser son argent pour aider autrui. Le film d'Orson Welles, La soif du mal, appuie l'idée que l'homme auteur du mal est mû avant tout par une logique d'intérêts, sans vouloir le mal en tant que tel. De la terrible machination fomentée par le policier corrompu, il ressort en effet qu'il faut distinguer entre comportement crapuleux, immoral (faire le mal) et volonté diabolique ou monstrueusement perverse (absente malgré le titre du film). Sont confrontés deux policiers, un jeune et brillant policier mexicain, scrupuleux et intègre, Vargas, marié à une belle américaine, et un policier âgé américain, Quinlan, boiteux, obèse, alcoolique et raciste, qui n'hésite pas à falsifier des preuves... Vargas soupçonne ses pratiques véreuses et s'efforce de le

démasquer. Quinlan tisse un piège pour discréditer son adversaire en impliquant sa femme dans un trafic de drogues. On pourrait croire que Quinlan n'est que volonté du mal : le succès de son piège le réjouit vivement. Mais le discrédit de Vargas est plus un moyen qu'une fin en soi. Les buts visés sont de ne pas être démasqué, de garder son poste qui lui procure des avantages (imposer sa loi, poursuivre ses trafics en toute impunité), de prendre une revanche, lui qui est vieux, difforme, sur le jeune policier à qui tout semble sourire. Ses motivations ne sont donc pas diaboliques mais basement humaines (intérêts cupides, jalousie haineuse), et ce n'est pas l'objet de leur volonté respective qui sépare les deux policiers, tous deux voulant le bien, un certain bien. Ce qui les distingue est plutôt ce qu'ils jugent être bon, ce qui confirmerait la thèse de Socrate : nous voulons tous le bien, mais le bien véritable, nous le connaissons (tel Vargas) ou nous l'ignorons (tel Quinlan).

- pas d'innocence dans les actions des malfrats, mais pas de perversité : si Quinlan était pris, il ne pourrait pas nier, plaider non coupable, prétendre qu'il ne savait pas ce qu'il faisait. C'est donc le mal qui est accompli, en connaissance de cause, par l'usage calculé, réfléchi, de moyens malhonnêtes et criminels. Mais la volonté déterminée, l'absence d'état d'âme dans le recours aux pires moyens pour arriver à ses fins, reste distincte d'une volonté du mal puisqu'ils sont choisis pour leur efficacité, pour mieux atteindre un bien, son profit personnel.

Transition : Cependant n'est-ce pas absoudre un peu facilement l'homme de toute disposition au mal que de dissocier ainsi le « faire » et le « vouloir » ?

II – L'homme capable de pure méchanceté ? Faire le mal peut se rattacher à une malignité ou une torsion perverse de la volonté, quand elle devient vicieuse ou se complait à affirmer sa liberté et sa puissance

1) La volonté en jeu dans les actions mauvaises : l'homme est cause et responsable de ses actes

Dans *Ethique à Nicomaque*, III, Aristote nuance et conteste la thèse socratique du mal toujours involontaire : par la volonté, attribut propre à l'homme comme être rationnel et moral, celui-ci est capable de se déterminer par soi-même, de choisir ce qu'il fait, après réflexion et délibération. Se décider à agir par volonté, après « délibération » intérieure, prouve que l'individu n'est pas poussé uniquement par ses impulsions, et cela fonde les jugements moraux, les louanges, reproches, sanctions. L'homme doit répondre même de ses actes involontaires : l'ivrogne qui tue involontairement un homme lors d'une rixe, doit assumer ce geste. Certes il n'avait pas d'intention criminelle. Mais il pouvait agir autrement, et devait arrêter de boire quand il avait encore la maîtrise de ses faits et gestes. C'est volontairement qu'il s'est enivré et en est venu à ce geste involontaire, donc il est condamnable, et de s'être enivré, et d'avoir commis un crime. Aristote ajoute que la volonté peut devenir mauvaise par manque d'exercice de la vertu : par habitude de mal agir, le vice s'inscrit dans le comportement et dans la disposition d'esprit, par une sorte de soumission volontaire au mal ; les mauvaises habitudes enlèvent alors la possibilité d'être bon.

2) Des actes peuvent être commis par pure méchanceté, attestant la possibilité de vouloir le mal en tant que tel

- Pas d'innocence chez les enfants : on peut réinterpréter la scène des « petits poissons » dans *Les malheurs de Sophie*, en imputant une pleine responsabilité au personnage, jusqu'à voir du sadisme ce qu'elle entreprend. D'une part ce n'est pas ignorance mais mauvaise foi quand elle fait comme si elle ne savait pas qu'elle tue les poissons, en les sortant de l'eau, en les salant, en les découpant : elle feint de ne pas voir ou de ne pas savoir, avec indifférence à la souffrance qu'elle leur inflige ; elle dit ne

s'apercevoir qu'elle les tue qu'après le deuxième, or le problème est qu'elle s'acharne quand même après, donc volontairement, puisque tous y passent. Le proverbe d'origine latine s'appliquerait ici : « l'erreur est humaine, mais persévérer est diabolique ». D'autre part, ayant ou prenant conscience de faire quelque chose de mal, elle ne pense qu'à elle, à la peur d'être punie, et rajoute au crime une savante dissimulation du crime (alors qu'auparavant il est dit qu'elle agit sans réfléchir, en étourdie notoire !) : elle conçoit toute une mise en scène, pour se donner bonne conscience, effacer tout indice et finalement jouer l'enfant sage, en parfaite hypocrite.

- L'expérience du « vol de poires » racontée par Saint Augustin, **Les Confessions**, livre II, met en évidence la possibilité de commettre une action mauvaise en la désirant comme fin en elle-même. Faire le mal pour le mal, c'est ce qui semblait inconcevable à Socrate. Saint Augustin au contraire insiste sur la capacité de le faire en tant que mal, en sachant que c'est mal et en le voulant précisément parce que c'est mal : « faire le mal sans raison, sans autre raison de le faire que sa malice même ». Augustin précise bien que les poires volées étaient infectes, ni mûres ni goûteuses, mais qu'elles avaient la saveur inégale du péché : « ce n'est pas de l'objet convoité par mon vol que je voulais jouir, mais du vol même et du péché » ; « notre seul plaisir fut d'avoir commis un acte défendu ». La volonté ici s'empli et se grise d'elle-même dans le choix du mal.

- Diverses œuvres illustrent l'hypothèse de la capacité à se (com)plaire dans le mal, avec des personnages qui jouissent de pratiquer la transgression des interdits (Dolmanecé se veut le plus débauché des libertins dans La philosophie dans le boudoir de Sade), qui l'infligent savamment et de toutes les façons possibles (Salo ou / Les 120 journées de Sodome, Pasolini / Sade), qui proclament leur volonté de méchanceté sans bornes (comte de Gloucester dans Richard III de Shakespeare : « je suis déterminé à être un scélérat »...), ou qui baignent dans une sorte d'épaisse boue sans aucune morale (film d'Ettore Scola : Affreux, sales et méchants).

3) Le mal voulu comme expression de la liberté

A travers le choix possible du mal ou du « pire », l'homme découvre et revendique l'indépendance de sa volonté. En analysant différents degrés de liberté et différents usages du libre arbitre, Descartes montre que la volonté peut prendre plaisir à s'affirmer elle-même, en puissance absolue, par une sorte de défi et provocation. Dans la Lettre au Père Mesland du 9 février 1645, il qualifie le pouvoir de la volonté comme « puissance positive que nous avons de suivre le pire, tout en voyant le meilleur ». On est encore à l'opposé de la pensée socratique selon laquelle connaître le bien incline forcément à le suivre. Descartes met en avant le pouvoir de la volonté de se rendre indépendante de tout ce qui tend à la contraindre, de tout conseil de l'entendement et de la raison : en choisissant consciemment le mal ou le faux, contre toute morale et toute logique, la volonté affirme sa propre liberté comme capacité absolue de choix.

Transition : Toutefois la plus grande contribution au mal ne vient peut-être pas des « grandes canailles ». D'après l'expérience du mal extrême qui marque le 20^{ème} siècle, une autre disposition semble en cause : c'est paradoxalement la volonté de ne plus vouloir, de ne plus décider en sujet conscient.

III – L'homme ni « méchant ni motivé » ? Faire le mal c'est ne pas vouloir : le mal augmenté par la passivité de l'homme quand il renonce à exercer ses facultés personnelles de jugement et de volonté

1) Le mal, problème politique plus que métaphysique

« Il n'est pas question ici de la méchanceté dont la religion et la littérature ont tenté

de s'accommoder ; ce ne sont pas les péchés des grandes canailles, les héros négatifs de la littérature agissant par envie ou par ressentiment qui nous intéressent mais c'est le mal, Monsieur-tout-le-monde, qui n'est pas méchant, ni motivé, et qui pour cette raison est capable de mal infini. » (Arendt, Considérations morales). Malgré le titre de l'ouvrage d'où est tirée cette citation, c'est le « mal politique » qui est en jeu ici. Confrontée aux totalitarismes, à la « brutalisation » des comportements (Première guerre mondiale), à un engrenage de la violence, à une massification des phénomènes d'endoctrinement, enfin aux « camps », la philosophie contemporaine délaisse la problématique classiquement métaphysique sur le mal, et rattache la capacité du mal au « collectif » (cf titre de Revault d'Allones : Ce que l'homme fait à l'homme - Essai sur le mal politique), à la dilution de l'individualité-sujet dans le contexte du totalitarisme, forme pathologique du politique.

2) Capacité de « mal infini » et « banalité du mal » par défection de la volonté et de la pensée

En n'associant le mal qu'à une volonté perverse, qu'à des individus vicieux, minoritaires voire exceptionnels en tant que monstres ou détraqués, on se rassure mais on esquivé le problème posé par les crimes massifs, démesurés. Pour faire des millions de victimes, l'industrie de la mort des machineries nazies a impliqué des milliers d'acteurs, chez qui le consentement ou l'acquiescement au mal ne s'ancrait pas nécessairement dans une volonté perverse. Au contraire, le mal extrême perpétré en Europe, avec son immense logistique, n'a pu être mis en œuvre qu'avec la participation d'innombrables individus ordinaires, banalement complices d'un mal qu'ils ne voulaient pas forcément mais qu'ils ont contribué à effectuer, chacun à son niveau. « Il eût été réconfortant de croire qu'Eichmann était un monstre [...] l'ennui, c'est qu'il y en avait beaucoup qui lui ressemblaient et qui n'étaient ni pervers, ni sadiques et qui, en somme, étaient effroyablement normaux. » (Arendt, Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal). Le concept de « banalité du mal » renvoie à cette capacité d'autant plus grande d'accomplir le mal que la volonté est devenue indifférente, impersonnelle, mécanique, dans l'obéissance à un système auquel bon nombre adhèrent mais que des milliers d'autres acceptent ou suivent sans juger, agissant alors en froids exécutants de leur fonction, en arrêtant ou refusant de penser, de prendre position. Cette modalité paradoxale d'une volonté qui ne veut rien, qui est vidée de son propre pouvoir, détachée de tout principe moral, de toute pensée, apparaît bien plus terrifiante que la volonté mauvaise ou perverse, puisque ne plus rien vouloir, ne rien décider par soi, met en situation de pouvoir tout faire, en obéissant à tout. C'est le signe d'une déshumanisation par perte de « l'inquiétude de la conscience » qui institue « le rapport de soi à soi-même » selon Arendt : être humain c'est être « présent à soi » par l'activité d'une conscience qui se questionne, délibère. Celui qui ne pense plus et ne veut plus par lui-même renonce à son humanité, éteint tout scrupule et tombe dans « l'absence à soi », analysée récemment par Michel Terestchenko dans un prolongement et enrichissement du travail de H. Arendt (Un si fragile vernis d'humanité – banalité du mal, banalité du bien).

3) Effacement de la volonté et du jugement personnel au profit d'une « soumission à l'autorité »

Les tests menés dans les années 1950-1960 par Stanley Milgram, auteur de Soumission à l'autorité, éclairent les processus par lesquels le mal peut se faire sans que la volonté soit activement présente. Plus exactement, « l'expérience de Milgram » tend à montrer que le mal est d'autant mieux perpétré (efficacement et massivement), que les individus s'installent dans un « état agentique » où ils « choisissent » de ne plus vouloir, pour préférer le confort de l'obéissance à l'autorité. Les travaux pour-

suivis depuis, dans le domaine de la psychologie sociale, donnent à réfléchir sur le problème du conformisme de groupe, de l'effacement de l'identité subjective par adhésion en partie « volontaire » à un système qui exige la capitulation de la volonté. Et si l'autorité se targue d'être Autorité absolue et sacrée, par un discours qui endoctrine et fanatise, les exécutants (au double sens d'appliquer des ordres et de tirer sur des cibles humaines) peuvent commettre le mal sans remords... Blaise Pascal l'avait observé : « les hommes ne font jamais le mal si complètement et si joyeusement que lorsqu'ils le font par conviction religieuse. »

4) L'homme est bien moins souvent coupable de faire le mal que de le laisser faire
 Attention, inertie et indifférence joueraient finalement comme facteurs déterminants, sinon de l'installation du mal politique, du moins de sa propagation et de son aggravation. « Tout ce qu'il faut pour que le mal triomphe, c'est que les braves gens ne fassent rien. », disait Edmund Burke. La destructivité, pour s'accomplir, a besoin de nombreuses collaborations, mais des individus « normaux » suffisent (« ni méchants ni motivés ») ; et l'empire du mal s'étend aussi (surtout peut-être ?) grâce à la somme de toutes les petites démissions, de tous les refus d'agir chez des individus ayant perdu ou abdiqué leur vigilance, leur sens d'une solidarité élargie, leur appartenance à l'humanité et aux devoirs qu'elle implique. On peut citer la célèbre phrase du pasteur Niemöller : « Quand on a arrêté les communistes, je n'étais pas communiste, je n'ai rien dit. Quand on a arrêté les socialistes, je n'étais pas socialiste, je n'ai rien dit. Quand on a arrêté les Juifs, je n'étais pas juif, je n'ai rien dit. Quand on est venu m'arrêter, il n'y avait plus personne pour protester. »

Au terme de cette étude, on en vient donc à conclure que faire le mal ce n'est pas forcément le vouloir sur un mode actif avec ce but comme objet direct de la volonté. Nous avons vu que la volonté du mal n'est certes pas introuvable chez l'homme : il n'est pas dépourvu de cette capacité synonyme d'une possibilité de la perversité. Mais le mal vient surtout d'une autre modalité de la volonté, d'une volonté qui s'auto-nie, se vide de son propre pouvoir. Or l'homme est volontiers enclin à ce non exercice de ses facultés propres, surtout s'il est pris dans des contextes sociaux et idéologiques qui en font un individu impersonnel noyé dans une masse. Selon Arendt : « c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal. » Le mal trouverait son ancrage le plus fort dans la capitulation de l'esprit et de la volonté. Ce n'est pas du tout, comme envisagé au début de la réflexion, l'impuissance d'un homme privé de volonté libre car soumis au destin, ce n'est plus non plus par l'ignorance du bien que l'homme commet le mal, involontairement comme le disait Socrate. Le mal se rattache plutôt au choix d'une attitude d'impuissance et d'ignorance : impuissance voulue par préférence de la passivité ; ignorance voulue par occultation du mal dont on ne veut rien voir ou rien savoir.

SUJET N° 2 : LETTRES**ATTENDUS**

Le XVIII^{ème} siècle se définit comme une période d'intenses transformations dans les conceptions et les opinions qui va aboutir, avec la Révolution Française, à l'anéantissement d'un ordre politique et social séculaire. La littérature, sortant de la période classique et préfigurant celle du romantisme, va contribuer, en s'inscrivant dans une conception militante, à ces transformations et les ancrer durablement.

Le candidat devra situer le texte proposé, afin de l'éclairer lors de son analyse et dans son commentaire, dans le contexte politique et social de son époque. Alors que le siècle de Louis XIV avait marqué l'apogée de la monarchie, le XVIII^{ème} en voit les signes d'un déclin qui préfigure sa chute. Les défaites militaires l'emportent sur les victoires et la France perd successivement plusieurs de ses colonies comme l'Inde et le Canada. Les réformes échouent devant la résistance des représentants d'un ordre ancien. La popularité et l'autorité royales fléchissent alors que des idées nouvelles apparaissent, circulent et se développent.

Progressivement, la cour, qui était la source et le parangon des opinions, recule avec l'apparition des salons, des clubs et des cafés. Ces salons évoluent d'un rôle mondain à un rôle philosophique puis politique. Là se croisent, échangent, s'entraident et collaborent, les auteurs dont les noms vont marquer le XVIII^{ème} siècle. Ainsi, pour se limiter à deux exemples, le salon de madame Geoffrin, « Le Royaume », est-il à l'origine de l'Encyclopédie et café Procope devient un lieu de rencontre et d'échanges des grands auteurs que nous retenons comme ayant fait le siècle des Lumières.

Le siècle des Lumières est passionné par les idées, leur débat et leur promotion. C'est tout un édifice politique, religieux et moral qui est remis en question. Les dogmes et certitudes, nés de la tradition et maintenus par l'autorité, sont interrogés puis ébranlés dans leurs fondements par une critique reposant sur deux principes : la raison et le progrès. L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert reste le symbole majeur de ces deux principes et des idées qui en découlent. Les dogmes et la morale religieux, les institutions politiques et sociales y sont soumis à l'examen de la raison. Par ailleurs, l'engouement pour les sciences pénètre tous les domaines, irrigue la philosophie et la littérature comme en témoignent l'intérêt de Diderot pour les expériences en biologie ou celui de Voltaire pour les théories de Newton. Poussant leurs réflexions jusqu'à la recherche d'une dimension universelle, toujours fondée par la raison et le progrès, les acteurs de ce siècle permettent à la France de devenir un modèle international, comme en témoigne leur accueil dans les cours des souverains étrangers. En même temps, ils se nourrissent des influences étrangères comme dans leurs argumentations, souvent pamphlétaires, sur la tolérance ou la dimension naturelle de la religion.

En conclusion, des éléments peuvent être retenus, caractérisant le siècle des Lumières, qui éclaireront le texte proposé :

- L'importance des voyages est un élément déjà présent chez Montaigne. La découverte de civilisations autres que la civilisation européenne permet, par la comparaison, le développement de l'idée de « relativité universelle ». Les usages occidentaux n'apparaissent plus comme universels et fondés mais comme des coutumes particulières présentant le flanc à la satire, puis à la critique et enfin à la remise en cause fondamentale. Ainsi disparaît une notion de hiérarchie entre les peuples et les civilisations en même temps qu'apparaissent les idées socles de

la révolution française.

- Le développement, conséquence des éléments exposés précédemment, de l'idée de tolérance qui se déduit de la relativité des mœurs, coutumes et opinions ainsi que de la conception d'une morale et d'une religion naturelles. La tolérance est liée profondément aux libertés de penser, croire et s'exprimer.
- La suprématie de la raison et de l'examen critique comme méthode de connaissance, ou de développement des connaissances, sur la tradition et l'autorité qui permet le rapprochement dans une même œuvre des domaines scientifique, littéraire, philosophique, religieux...

Parmi les idées développées lors du siècle des Lumières, la tolérance a été retenue comme sujet en raison de son importance. Il a été choisi de proposer pour l'entrée en PGE 1 un article du Dictionnaire philosophique de Voltaire consacré à ce thème.

Le *Dictionnaire philosophique portatif*, ou *La Raison par alphabet*, publié en 1764, est un ensemble de 614 articles, relevant de la critique littéraire comme de l'histoire, de la philosophie comme de la religion, des sciences politiques et sociales... Il traite, parmi d'autres thèmes, de l'injustice, des erreurs judiciaires, du fanatisme et de la superstition, de la liberté de conscience et d'expression...

Voltaire pensait le format « portatif » plus adapté à la lutte idéologique que les volumes conséquents de l'Encyclopédie.

Il apparaît normal que Voltaire considéra l'Encyclopédie comme « un « monument des progrès de l'esprit humain ». Son dictionnaire œuvre dans le même sens et le même esprit. La tolérance est pour lui une valeur, une thèse et un combat, comme en témoigne le traité qu'il lui consacre en 1763 par réaction à l'affaire Calas, commerçant protestant accusé d'avoir assassiné son fils afin d'éviter que ce dernier ne se convertisse au catholicisme, torturé puis exécuté.

Comme dans l'article de l'*Encyclopédie* consacré à cette valeur, les idées qui se développeront dans les siècles suivants sont semées dans l'article du dictionnaire de Voltaire : respect de la liberté de pensée et d'expression, séparation de la foi et de l'Eglise. Loin de remettre en cause le régime politique, il attend de lui qu'il garantisse ces libertés qui vont devenir pour nous des libertés fondamentales de l'homme comme en témoignent Déclarations de Droits de l'Homme et constitutions des républiques.

Le candidat devra tout d'abord resituer l'ouvrage et son auteur, tant dans les principaux éléments descriptifs que dans l'environnement de l'époque.

Préalablement au développement de sa réponse à la question posée, le candidat aura analysé le texte proposé et son travail établira un lien entre :

- Les propos de l'auteur, dont il aura pu souligner le sens en examinant la forme littéraire : genre littéraire de rattachement, champs lexicaux, syntaxe, construction du raisonnement, de l'argumentation et de la démonstration...
- Et les éléments de contexte exposés précédemment.

Puis, à partir de son analyse du texte proposé, le candidat pourra souligner comment la tolérance est devenue une valeur fondamentale pour notre société.

Il pourra diversement prendre appui sur des auteurs classiques :

- Montesquieu (1689-1755) dont *Les Lettres persanes* (1721) ou *L'Esprit des lois* (1750).
- Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) dont *Discours sur les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) ou *Du Contrat social* (1762)

- Denis Diderot (1713-1784) comme *Supplément au voyage de Bougainville* (1772).
- Voltaire (1694-1778) dont *Traité sur la tolérance* (1763) ou *Dictionnaire philosophique* (1764).

Il pourra élargir à tout autre auteur ayant contribué à l'*Encyclopédie* ou d'une époque différente.

Il pourra également faire référence à des textes fondateurs pour notre société :

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, notamment dans ses articles 10 et 11 :
 - « Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »
 - « Article 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »
- Constitution de la Cinquième République dans son article premier : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Il pourra, s'il le souhaite, développer une réflexion autour d'événements d'actualité ravivant l'attachement à la tolérance, à la liberté de croyance, d'opinion et d'expression.

Le candidat aura donc, tout à la fois, démontré la portée emblématique du texte de Voltaire et son influence sur le développement des idées des périodes futures, jusqu'à la nôtre.

Le travail présenté par le candidat devra tenir compte des principes exposés dans la note dont il a eu connaissance au préalable : « Conseils pour réussir son épreuve de littérature ». Nous ne reprendrons ici que l'essentiel de ces conseils, lui laissant le soin de se reporter à cette note. Pour résumer des points qui serviront de référence pour l'évaluation du devoir :

- Compréhension du sujet par une lecture préalable attentive du texte proposé et de la question l'accompagnant. Identification et définition des termes clés.
- Construction d'une structure pour le devoir avant d'entrer dans la rédaction. Recherche d'une structure claire, logique, articulée dans ses différents temps.
- Recherche des idées et des connaissances qui soutiendront le raisonnement dans le devoir. Elargissement des connaissances au-delà du domaine littéraire afin de pouvoir situer le texte dans un environnement. Recherche d'une position personnelle à développer.
- Rédaction respectant les codes de l'épreuve dans la structure générale du devoir autant que dans la construction d'un raisonnement structuré, progressif. Correction de l'expression

SUJET N° 3 : SCIENCES HUMAINES

Les mutations de l'Etat en France : perspective historique, enjeux politiques.

Pour éviter l'écueil de propos idéologiques et pour respecter l'invitation à une profondeur historique contenue dans le sujet, l'enjeu était ici de souligner l'historicité des configurations et la conflictualité des représentations. Pour le dire autrement, de présenter la tradition française d'un Etat fort, enracinée dans l'Ancien Régime et la Révolution (I), poursuivie après la Seconde Guerre mondiale avec la valorisation d'un « Etat modernisateur » (II) et qui depuis le tournant néo-libéral des années 1980 a conduit paradoxalement à la destitution du « mythe de l'Etat » (III). Et peut-être de conclure que, compte tenu de l'historicité des configurations révélée par la dissertation, la fin du mythe de l'Etat ne signifie pas nécessairement la fin de l'Etat et encore moins la fin de l'Histoire : nulle nécessité historique à une telle évolution. Ici résidait un des enjeux politiques de la compréhension historique des mutations de l'Etat en France.

I - La tradition multiséculaire d'un Etat fort en France

- A / Une tradition enracinée dans l'Ancien Régime : 17ème - 18ème siècles
- B / Une tradition confirmée par la Révolution française : le jacobinisme
- C / Une tradition déployée durant la Troisième République (Jules Ferry)

II – La valorisation d'un Etat modernisateur après 1945

- A / L'Etat acteur de la reconstruction : nationalisations, planification
- B / L'Etat promoteur des valeurs de service public (eau, gaz, électricité)
- C / L'Etat modernisateur de l'agriculture, sur fond de Marché Commun

III – Le tournant néo-libéral : trois nouvelles représentations

- A / La valorisation de la société civile par la droite et la nouvelle gauche
- B / La valorisation d'une idée : « Etat moderne, Etat modeste » (Crozier)
- C / La valorisation de deux niveaux infra et supra-étatique : région / Europe

BILAN ET CONSEILS POUR REUSSIR SON EPREUVE DE SCIENCES HUMAINES

Le bilan :

On constate de bonnes copies en cette édition 2016, avec une qualité des références mobilisées et une solidité de la réflexion et de la problématisation. Cela témoigne de l'importance de la préparation de l'épreuve. Le contraste est en effet grand avec d'autres copies dont les carences trahissent une absence de familiarisation avec les problématiques du sujet et plus largement de la question de programme qui était proposée pour cette année 2016.

Les conseils :

Conseil 1 : Qualité de la préparation : travaillez avec régularité tout au long de l'année

La qualité de la préparation tient dans la régularité d'un travail sur la question de programme. Cela suppose de s'imprégner des quelques attendus énoncés dans le descriptif de la question pour percevoir les orientations possibles du sujet qui sera proposé, mais aussi d'explorer conséquemment la bibliographie proposée. La lecture des références indiquées est capitale : il ne faut pas seulement en prendre connaissance mais l'assimiler pour développer des habitudes de penser. Fréquentez les bibliothèques, lisez les ouvrages de référence, faites dialoguer manuels, dictionnaires, encyclopédies avec textes d'auteurs pour mieux vous engager dans les questions posées par le thème.

Conseil 2 : Qualité de la problématisation : privilégiez l'intellection des faits

La problématique suppose d'explicitier les enjeux d'un sujet, de mettre en pensée, de mettre en problème des faits, autrement dit de distinguer réalité et explication de la réalité, ce qui relève de l'ordre du réel et ce qui relève de l'ordre de la pensée.

Pour s'assurer de l'explicitation d'une problématique de sciences humaines et sociales, le candidat s'attachera à :

- 1) Servir le sujet en l'explicitant, en en déterrillant les implicites, en en scrutant les présupposés.
- 2) Inscrire le sujet dans des problématiques classiques des sciences sociales, à l'entrecroisement de la sociologie, de l'histoire, de la science politique...
- 3) Distinguer les faits et l'intellection des faits, en offrant une pluralité d'interprétations ou d'hypothèses explicatives. C'est accepter la distinction entre l'ordre des faits et l'ordre de la pensée, entre les faits et l'intellection des faits.

Pour s'assurer d'une problématique appropriée, les recommandations élémentaires demeurent de rigueur :

- 1) Lire et relire plusieurs fois et très attentivement le sujet proposé.
- 2) Savoir prendre son temps au début de l'épreuve, éviter la précipitation.
- 3) Etudier avec soin l'énoncé, être attentif aux détails, éviter toute transformation du sujet pour lui rester fidèle durant l'épreuve. Et y revenir régulièrement.

Conseil 3 : Qualité de l'information : accumulez des connaissances solides

Les questions de programme sont assorties d'une brève bibliographie. Il importe non seulement de la consulter, mais plus encore de l'explorer conséquemment. Autrement dit, c'est à la fois des contenus de connaissance que vous trouverez en vous confrontant à la pensée d'auteurs, mais également un *esprit*, une « manière » de problématiser, propre à chaque discipline, ici propre aux sciences sociales et aux sciences humaines. La qualité de l'information mobilisée s'évalue à la précision des références et à la solidité des connaissances. Cela signifie qu'à un concept correspondent tout à la fois

une définition, un auteur, un ouvrage ou une enquête, un contexte d'énonciation qui peut être rappelé offrant alors un cadre d'intelligibilité pour le développement de l'argumentation. Les connaissances sont donc indispensables à la réussite des épreuves de concours.

Le choix des sciences humaines et sociales ne doit pas exclure d'autres domaines, dans l'explicitation d'exemples ou de problématiques : la philosophie, la littérature, l'histoire, les formes artistiques peuvent ainsi être mobilisées, témoignant d'une culture générale propre, également valorisée dans le cadre de ce type de concours.

Conseil 4 : Qualité de la structuration : argumentez par un plan clair et équilibré

L'architecture de la dissertation souligne la solidité de l'argumentation et donne le mouvement de la pensée. Le plan doit révéler le mouvement de l'esprit. La règle d'or du plan : ne pas être un simple découpage, un simple classement, mais traduire le mouvement profond de l'argumentation. Le plan doit éviter la juxtaposition et lui préférer la composition d'un processus logique. Le plan doit assurer à la dissertation un mouvement continu afin de ne pas perdre l'orientation générale.

L'équilibre général de la dissertation doit également être respecté. Si la plupart du temps, les plans sont ternaires pour, en une troisième partie, prendre de la hauteur et éclairer le sujet en en explicitant la portée, ou en en soulignant la valeur, nulle obligation néanmoins n'est faite au candidat de composer en trois parties. Mais, quel qu'en soit le nombre, il est bon que les parties soient équilibrées et comportent un nombre sensiblement égal de paragraphes. Assurer à l'ensemble du travail un équilibre, presque sensible à l'œil, est valorisé. Les meilleures copies sont généralement les plus équilibrées jusque dans la disposition architecturale des développements.

Conseil 5 : Qualité de la rédaction : soignez le rapport au temps et à la langue

La rédaction suppose concentration, respect des conventions et déploiement d'une temporalité propre à l'écriture.

La concentration s'acquiert au fil du temps. À l'approche des épreuves de concours, il importe de se doter d'une discipline, d'une « hygiène » pour votre pensée : privez-vous des écrans qui ont pour conséquence de produire une dissémination de votre attention. Le respect des conventions suppose de relire les attendus des épreuves et de se conformer à l'obligation de rendre lisible une copie : structuration claire sous forme d'un plan équilibré, application dans la calligraphie (écrivez proprement, clairement) et considération pour la langue (syntaxe, grammaire, orthographe).

La gestion du temps de l'épreuve est également cruciale. Les concours n'autorisent pas de rédiger au brouillon : cela reviendrait à diviser par deux le temps imparti pour établir une copie. Seules l'introduction et la conclusion peuvent, et doivent, être rédigées au brouillon, après avoir établi le plan, et en amont de la rédaction de la dissertation proprement dite. La rédaction de la conclusion au début de l'épreuve vous permettra d'éviter de rendre une copie inachevée (en cas de manque de temps) : l'absence de conclusion est rédhibitoire, mais surtout de la recopier en l'améliorant après quelques heures de travail : elle s'en trouvera bonifiée. Votre gestion du temps doit enfin ménager un temps de relecture de votre dissertation afin de corriger les fautes d'orthographe qui auraient pu se glisser lors de la rédaction. Ce temps de relecture, qu'il faut prévoir d'emblée, revêt une importance cruciale. Il n'est en effet pas rare que la relecture d'une copie suffise à éradiquer parfois une dizaine de fautes d'orthographe qui, si elles demeurent, ouvrent à une sanction sous forme de retrait de points. Classiquement, un point est retiré pour cinq fautes d'orthographe. Une copie sans faute ne saurait donc être comparée à une copie où subsistent une douzaine ou une quinzaine de fautes. Le retrait de trois ou quatre points peut être fatal dans le cadre d'un concours.